

Ce communiqué a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

Communiqué de presse de l'UPOV n°141

Le 2 février 2024

L'Arménie promeut la sélection végétale en adhérant à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales

Le 79^e membre de l'UPOV se réjouit de coopérer avec les membres de l'UPOV pour assurer la sécurité alimentaire et la durabilité de l'agriculture dans le contexte du changement climatique et de la croissance démographique mondiale.

L'Arménie a déposé aujourd'hui son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et deviendra le 2 mars 2024 le soixante-dix-neuvième membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

L'adhésion à l'UPOV créera un environnement favorable aux investissements dans la sélection végétale pour les cultures stratégiques en Arménie, telles que:

- l'abricot
- la cerise
- le raisin
- la poire

“Les agriculteurs et les cultivateurs auront accès à de nouvelles variétés végétales de haute qualité, qui sont adaptées au changement climatique et ont une productivité plus élevée pour assurer une production compétitive”, a déclaré S.E. M. Andranik Hovhannisyán, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Arménie à Genève.

Le système de l'UPOV constitue la base juridique et technique de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales. Le système vise à accroître le nombre et la disponibilité de variétés végétales améliorées pour les agriculteurs et les cultivateurs, grâce à des partenariats public-privé et à des investissements accrus dans les chaînes de valeur agricoles, au bénéfice de la société.

NOTES A L'INTENTION DES EDITEURS

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

L'UPOV a pour mission de mettre en place et de promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

L'UPOV compte 79 membres et couvre 98 États. Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie (à partir du 2 mars 2024), Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV : Tél. : (+41-22) 338 9111
Mél. : upov.mail@upov.int Site Web : <https://www.upov.int/databases/fr/>

X : [@UPOVint](https://twitter.com/UPOVint)

 : <https://www.linkedin.com/company/upov-official>